



DELIBERATION
COMMUNE DE BERNIERES-SUR-MER
DEPARTEMENT DU CALVADOS

Séance du 15 février 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le quinze février à vingt heures trente, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la commune de Bernières-sur-Mer, dûment convoqués le 9 février 2024, sous la présidence de Monsieur Thomas DUPONT-FEDERICI, Maire.

Nombre de Membres

Afférents au conseil	En exercice	Qui ont délibéré
19	19	17

Présents : Monsieur DUPONT-FEDERICI, Monsieur TREFOUX, Madame LEMOINE, Monsieur VIGNANCOUR, Madame CARPENTIER, Monsieur HAMEL, Madame WINDELS, Monsieur GODEL, Madame MOULIN, Monsieur ENGEL, Monsieur BENOIST, Madame LENOEL, Madame LANGLAIS, Monsieur BLAIZOT

Absents excusés : Madame LEBERTRE a donné pouvoir à Madame LEMOINE
Monsieur LE BRETON a donné pouvoir à
Monsieur LEPORTIER a donné pouvoir à Madame LENOEL
Madame TERRIER

Absents : Monsieur COISEL

Secrétaire de Séance : Madame LEMOINE

24-014 CENTRE SPORT SANTE AUTONOMIE

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code la commande publique,

Monsieur le Maire expose : La commune souhaite favoriser le maintien à domicile des personnes âgées et agir en faveur des personnes vulnérables. En Normandie, les services de santé sont très présents dans les villes les plus importantes, en particulier à Caen. En revanche, en milieu rural et périurbain, l'offre de santé est plutôt limitée, réalité à laquelle n'échappe pas le territoire de Cœur de Nacre. Un centre sport santé autonomie sur le territoire permettrait à nos habitants et à ceux des communes de Caen Ouest d'en bénéficier.

La mise en place d'installation d'équipements sportifs est un excellent moyen pour favoriser et encourager la pratique sportive auprès des citoyens. Une des meilleures solutions reste l'aménagement d'un parcours de santé au sein d'un parc. Outre le parcours de santé, la commune souhaite aménager des terrains multisports ainsi qu'un parcours « savoir rouler ». Un lieu idéal pour petits, grands mais aussi pour les personnes vieillissantes et les personnes en situation de handicap.

Le site du tennis, chemin de quintefeuille, avec le club house pourrait accueillir ce dispositif.

Un appel à manifester a été lancé pour l'aménagement extérieur. 3 sociétés ont répondu à cet appel, mais seulement 2 sociétés ont proposé un chiffrage qui doit être affiné pour pouvoir demander des subventions.

Une consultation doit être lancée pour la rénovation et l'aménagement du club house en gardant la pièce de vie, créer un bureau pour l'EAPA, aménager un vestiaire femme et un vestiaire homme, créer un accès extérieur, aménagement d'un coin cuisine, soin sanitaire et bureau et rangement.

La commune a déposé un premier dossier de demande de subvention auprès de la conférence des financeurs pour la prise en charge du salaire de l'enseignant à hauteur de 60% pour le côté seniors.

Des demandes de subventions seront déposées pour l'aménagement extérieur et l'aménagement du club house auprès des tous les partenaires publics susceptibles d'accompagner la commune à hauteur de 80% du projet.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et des pouvoirs,

1. **VALIDE** le projet du centre sport santé autonomie,
2. **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à lancer une consultation pour la rénovation et l'aménagement du club house,
3. **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à déposer toutes demandes de subventions auprès des partenaires publics et privés susceptibles de soutenir de projet de centre sport santé autonomie.

VOTE : POUR : 17

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Thomas DUPONT FEDERICI

